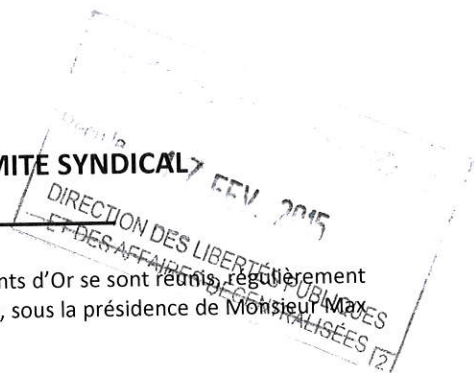


**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**



Le 28 janvier 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 15 janvier 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32**      Nbre de membres présents (quorum): 26      Nbre de voix délibératives : 35  
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 3

Etaient présents :

**COM. URBAINE DE LYON** : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE, Maryline SAINT CYR (sans voix délibérative)

**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, François FOULON, Dominic BOYER-RIVIERE (sans voix délibérative)

**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Petrus COLLIN

**LISSIEU** : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE (sans voix délibérative)

**SAINT-GERMAIN** : Olivier PERROT

**CONSEIL GENERAL DU RHONE** : Charles BRECHARD

**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN,

**COUZON** : Gérard DARDET, Yan CORIC

**LIMONEST** : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET, Brigitte FICHARD

**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

Ont donné pouvoir : Bernard CHAVEROT à Max VINCENT, Jean Michel CARON à Eric MAZOYER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne LAURE MATHIAS

**Bail avec la commune de Limonest pour la location des bâtiments du SMMO**

Dans le cadre de la politique de préservation des espaces naturels et agricoles pour l'intérêt général face à la spéculation foncière, le SMMO met en œuvre une politique de vigilance foncière et d'acquisition foncière pour la constitution d'un portefeuille foncier.

La constitution de ce portefeuille comme la gestion des parcelles ou des bâtiments est une œuvre de longue haleine. La reconstitution d'unité foncière cohérente, pour la pérennisation des outils de production agricoles viables économiquement, nécessite de la détermination, un engagement sur le long terme dans un contexte où les jeux d'acteurs locaux privilégient les intérêts particuliers. A défaut de solution le SMMO privilégie la satisfaction de l'intérêt général.

Dans le cas des bâtiments agricoles du secteur du MATHIAS SUD, la reconstitution d'une unité foncière autour de 2 bâtiments agricoles qui ont été isolés sur 5290 m<sup>2</sup> sera longue voire difficile sans mise en œuvre d'une procédure d'expropriation.

Dans ce contexte la commune de LIMONEST qui a besoin de transférer son centre technique municipal a sollicité le SMMO pour une mise à disposition d'un bâtiment agricole de 510 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Syndical du SMMO avait donné un premier accord de principe par délibération lors de sa séance du 15 octobre 2014.

S'agissant d'une utilisation pour un service d'intérêt général, le SMMO a demandé le 22 octobre 2014 une dérogation à la SAFER qui a donné son autorisation.

Le service des domaines, par courrier en date du 9 décembre 2014, a donné son accord sur le montant de la location négocié à 3156.90 € qui sera arrondi à 3200 €.

Après en avoir débattu, le conseil syndical autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention de mise à disposition proposée avec la commune de Limonest.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
 Max VINCENT

